



F.S.L.

Fonds de Solidarité Logement

Accompagnement Social Lié au Logement



Bilan 2025

1 – PRÉSENTATION DU DISPOSITIF



L'Association R&L bénéficie depuis 2009 d'un agrément FSL ASLL. Elle intervient sur les territoires de la CAHC et CALL.

Jusqu'en 2021, la convention du dispositif FSL ASLL avec le Département était reconduite annuellement. En 2022, Le Département lance un appel à projet auquel l'association répond. Une première convention a été signée pour une durée de 2 ans ½ (1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2024) pour 60 points sur le territoire de la CAHC et 40 points sur la CALL. Celle-ci est poursuivie par avenant pour une durée de 6 mois.

En 2025, l'association a répondu au nouvel appel à projet pour une durée de 2 ans ½ (1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027) avec une augmentation de 50 points puis de 25 points supplémentaires pour atteindre 85 points sur la CAHC et 90 points sur la CALL.

Le service s'est réorganisé durant l'été 2025 pour prendre en charge cette augmentation d'activité.

Ce dispositif a pour mission d'exercer auprès des personnes des mesures d'accompagnement social financées par le Conseil Départemental du Pas de Calais. Cet accompagnement est destiné à toute personne rencontrant des difficultés dans le cadre du logement (expulsion, difficultés accession logement, difficultés budgétaires).

La répartition des mesures se fait en fonction des orientations données par les commissions départementales. 5 travailleurs sociaux interviennent sur ce dispositif (1 ETP, 1 à 0,9 ETP, 1 à 0,8 ETP, 1 à 0,5 ETP, 1 à 0,3 ETP)



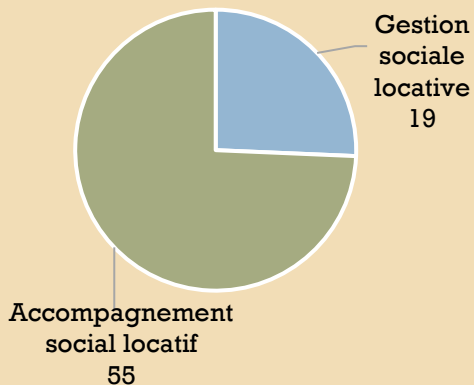
2- MESURES MISES EN PLACE EN 2025



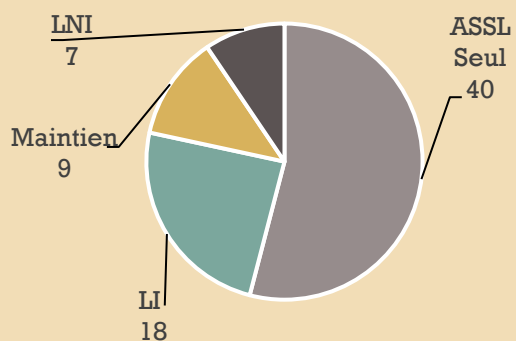
• Sur le territoire de la CAHC

74 Mesures sur la C.A.H.C. dont **44** nouvelles mesures en 2025 dont :

Type de mesures



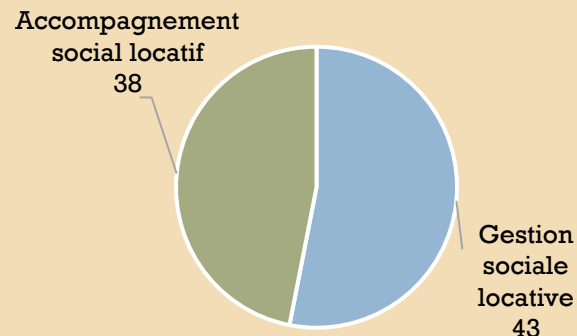
Volet



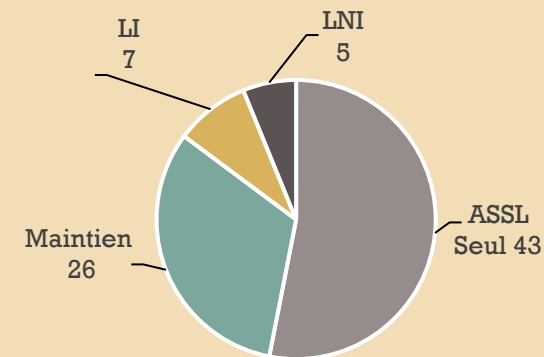
• Sur le territoire de la CALL

81 Mesures sur la C.A.L.L. dont **61** nouvelles mesures en 2025 dont :

Type de mesures



Volet



95,09 % de la convention 2025

Le dispositif est progressivement monté en capacité durant l'année 2025 : +50 points à partir du 1^{er} juillet puis 25 points ont été effectifs à compter du 1^{er} octobre (mais avec un début de convention au 1^{er} juillet), soit 3 mois où ces dernières mesures n'ont pas été mises en place, ce qui explique les 95% de convention.

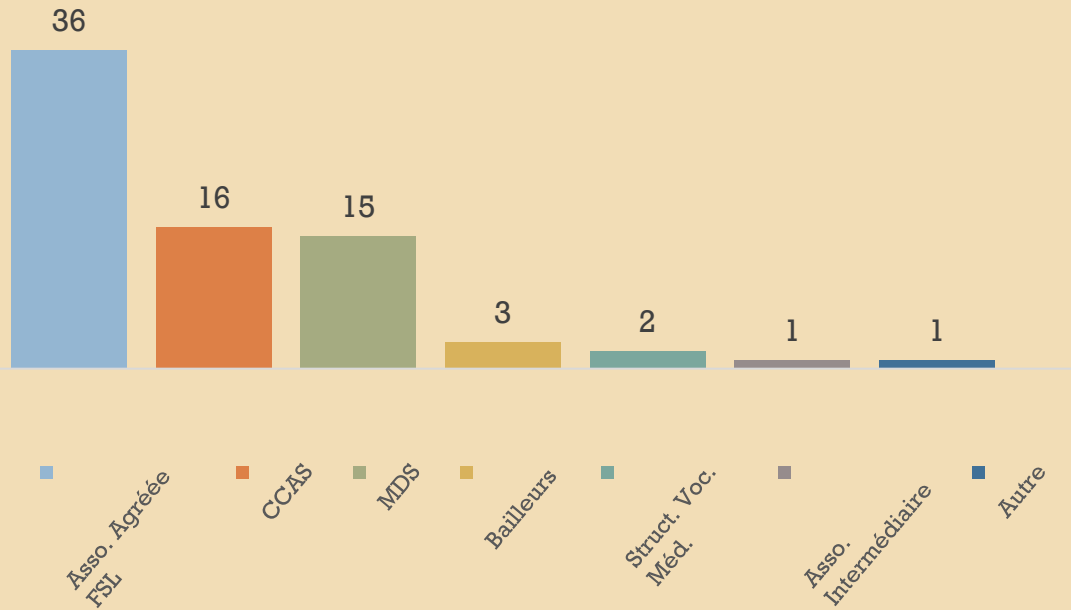


2- MESURES MISES EN PLACE EN 2025 (SUITE)

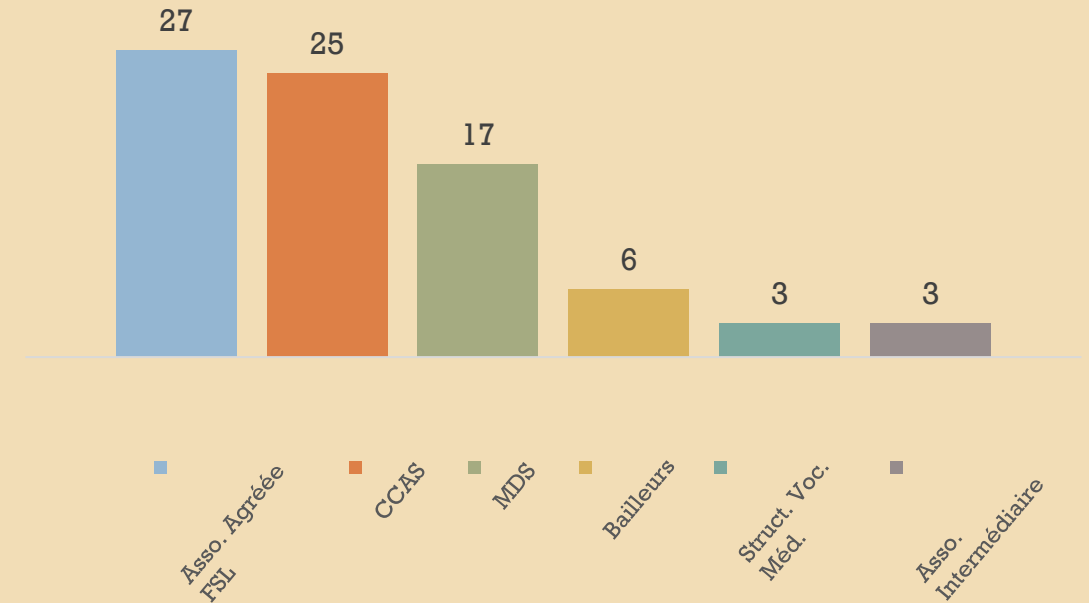


Structure à l'origine de la demande

• Sur le territoire de la CAHC



• Sur le territoire de la CALL



La majorité des mesures qui nous sont orientées proviennent du CLLAJ ou des opérateurs ASL Jeunes ASE pour qui une continuité d'accompagnement est nécessaire.

Les bailleurs en raison des suivis contentieux, les mairies (surtout sur la CALL) ainsi que la MDS sont les partenaires du territoire qui constituent le dossier d'accompagnement.



3- LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ



Typologie du public

Sur le territoire de la CAHC

Composition familiale

(demandeur principal)

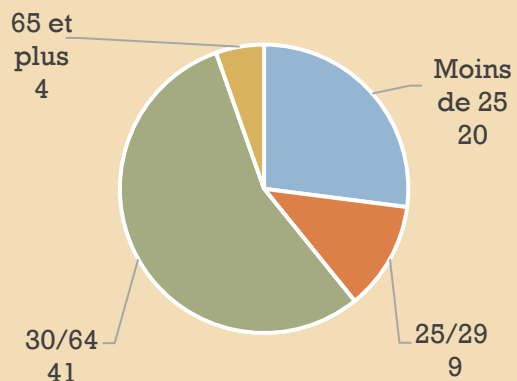


41



33

Age moyen



Sur le territoire de la CALL

Composition familiale

(demandeur principal)

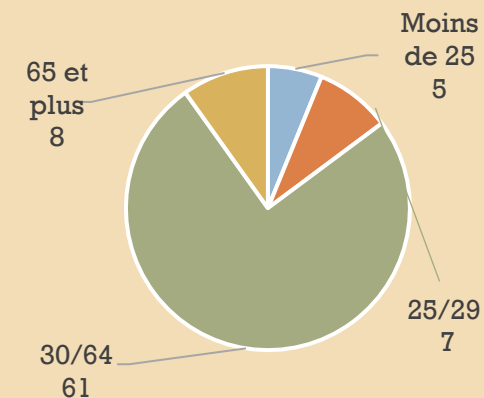


46



35

Age moyen



Homme seul 34

Femme seule 14

Femme avec enfant(s) 10

Couple avec enfant(s) 9

Couple 5

Homme avec enfant(s) 2

Homme seul 27

Femme seule 19

Femme avec enfant(s) 16

Couple avec enfant(s) 10

Couple 5

Homme avec enfant(s) 4

Les situations accompagnées sont plutôt hétérogènes mais il s'agit essentiellement d'hommes.

Presque la moitié des publics sur la CAHC ont moins de 25 ans.

Il n'y a pas de « typologie type » qui ressort, ce qui montre que tout public est susceptible d'être accompagné.

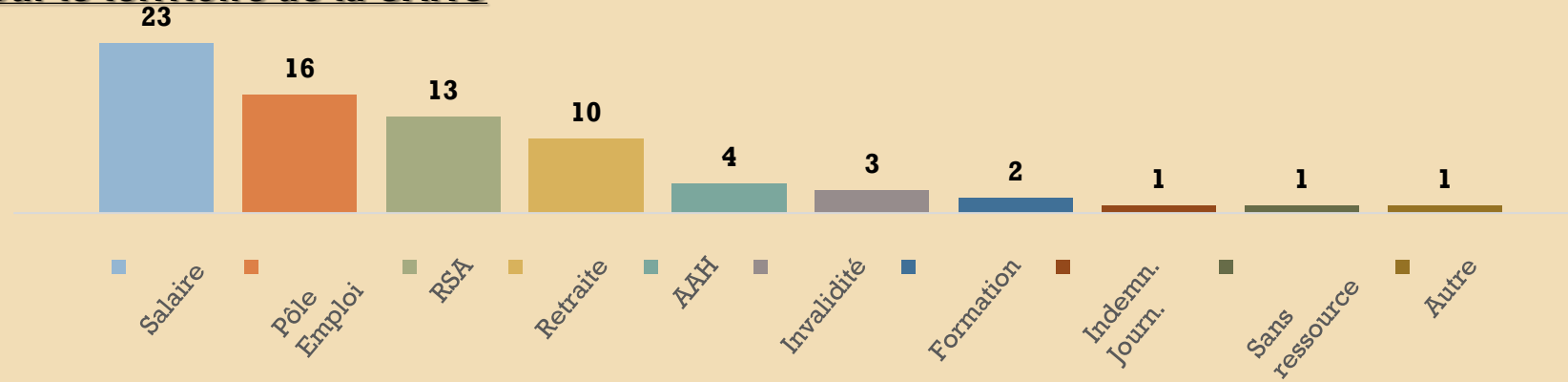


3- LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ (SUITE)

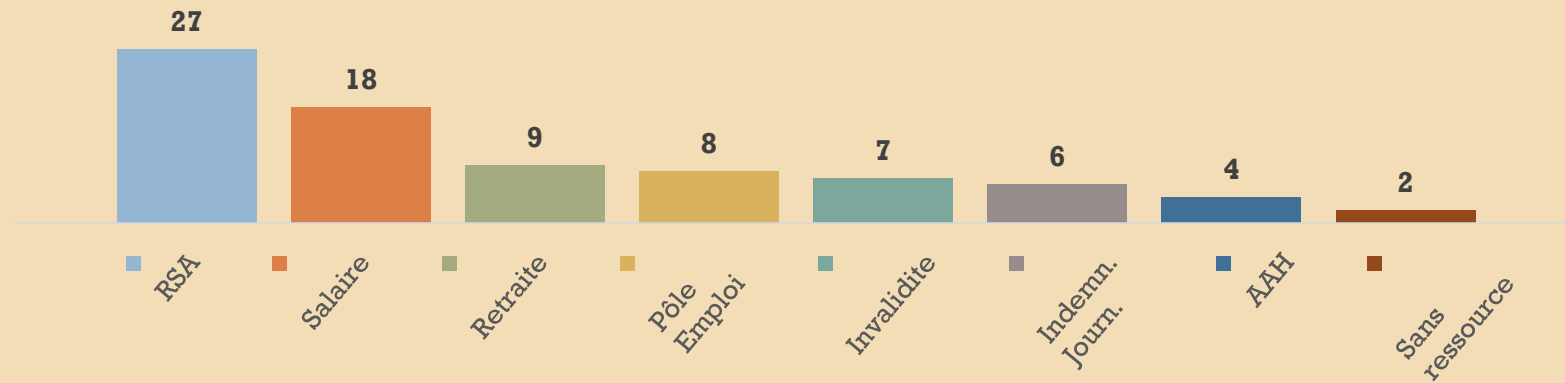


Ressource du public

- **Sur le territoire de la CAHC**



- **Sur le territoire de la CALL**



La plupart des publics accompagnés disposent de ressources précaires et les salaires ne sont pas élevés.

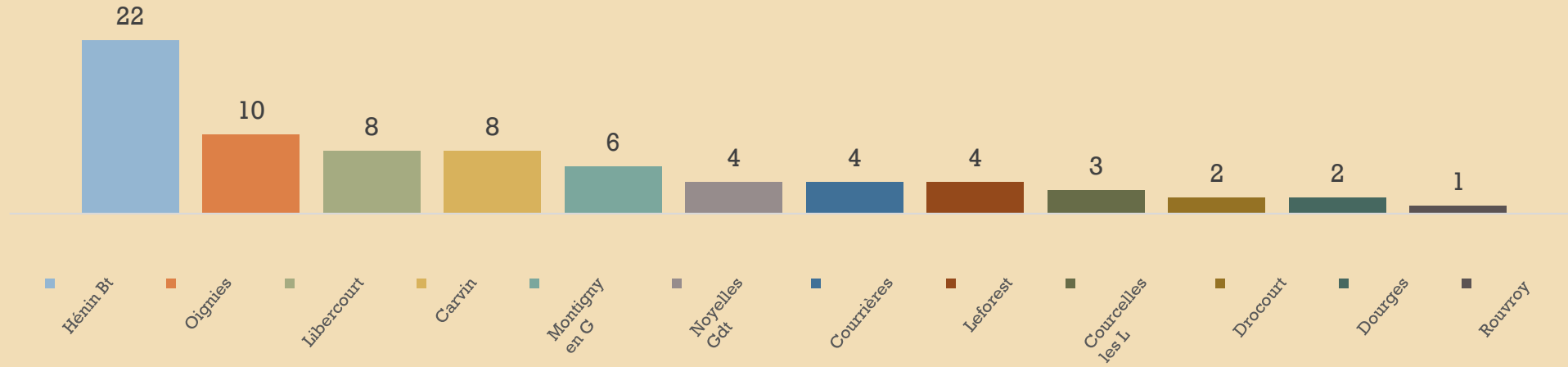


3- LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ (SUITE)

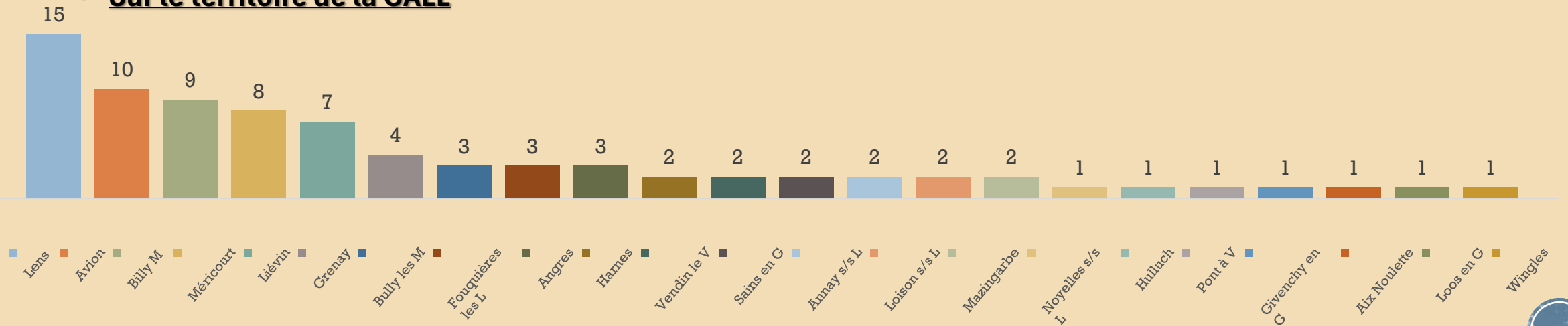


Origine géographique

• Sur le territoire de la CAHC



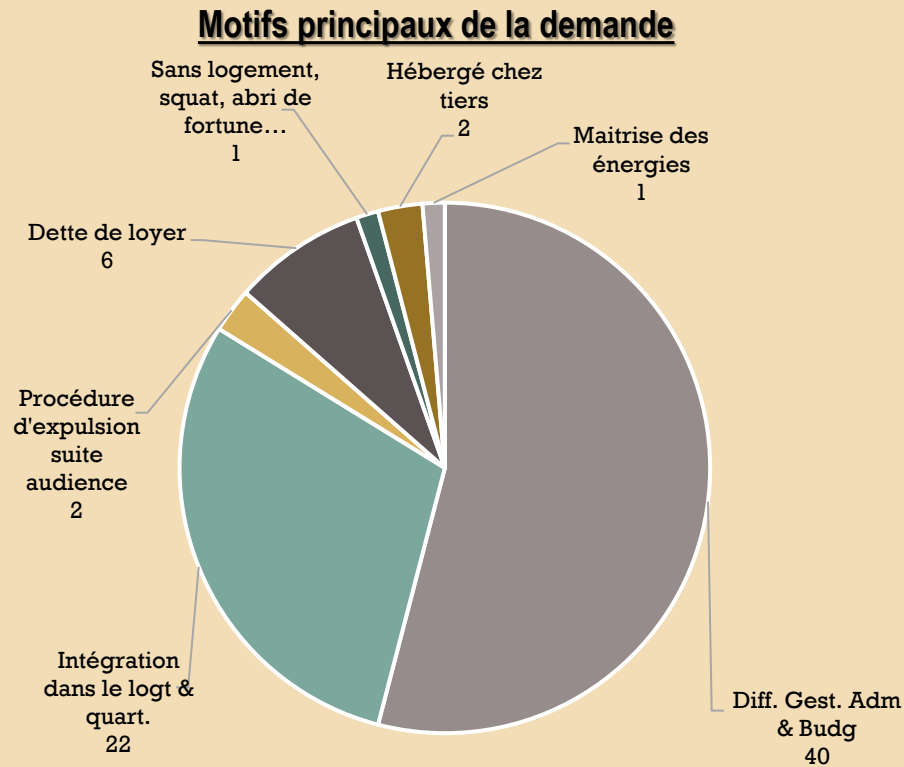
• Sur le territoire de la CALL



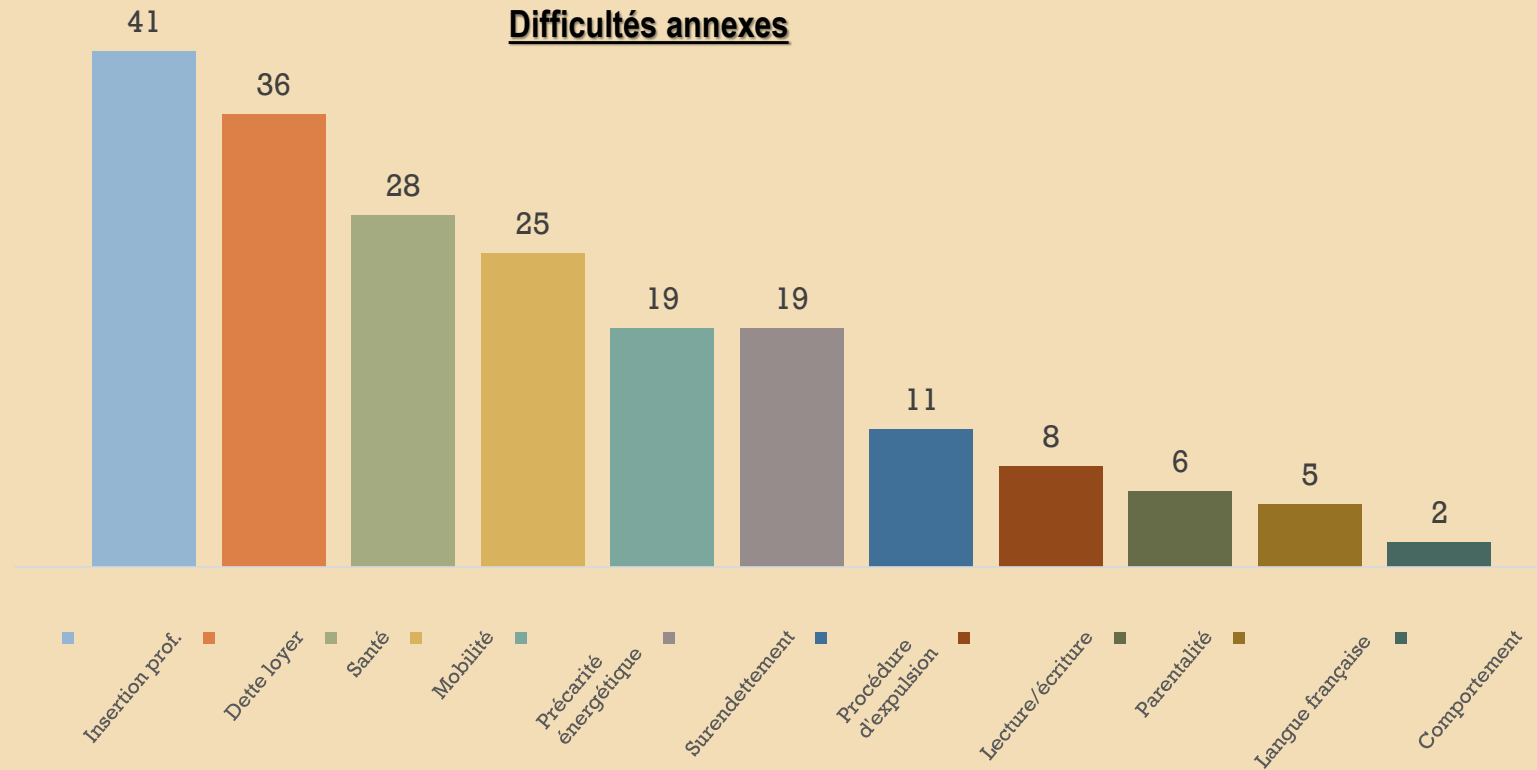
4- LES AXES DE TRAVAIL



• Sur le territoire de la CAHC



Motifs de la demande



Les difficultés financières sont très présentes auprès des publics accompagnés, en raison de dette ou d'insécurité dans la situation professionnelle. L'accompagnement est préconisé pour du maintien et lors de la prise de logement afin de sécuriser le ménage et le bailleur dans l'intégration, d'autant qu'une aide financière est généralement sollicitée en parallèle. Cela s'explique par une part de jeunes plus importante (CAHC). La mobilité et la santé constituent une part importante des difficultés rencontrées auprès du public.

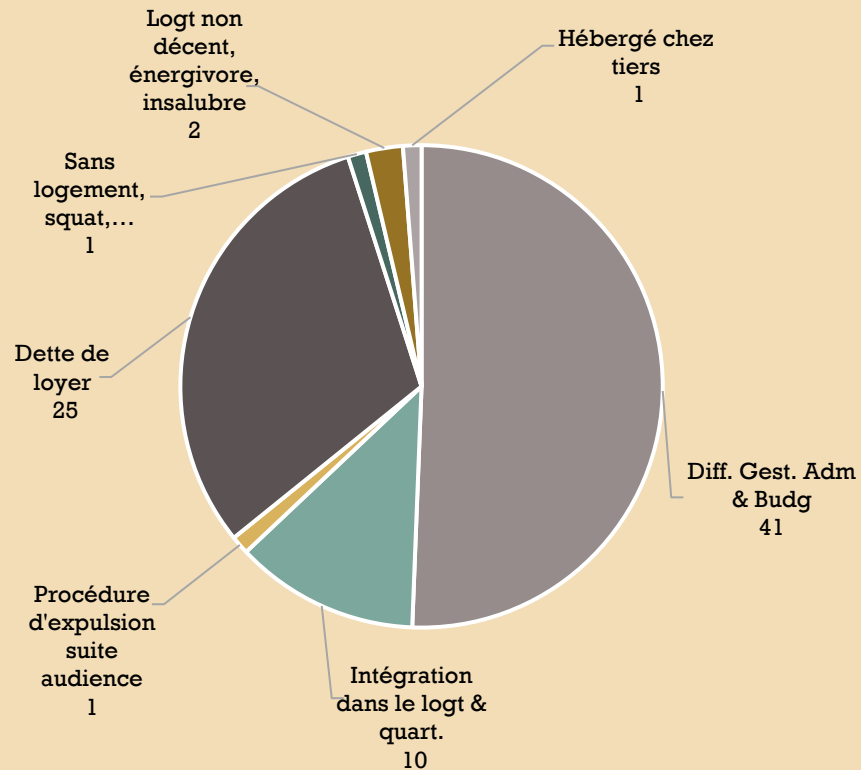


4- LES AXES DE TRAVAIL

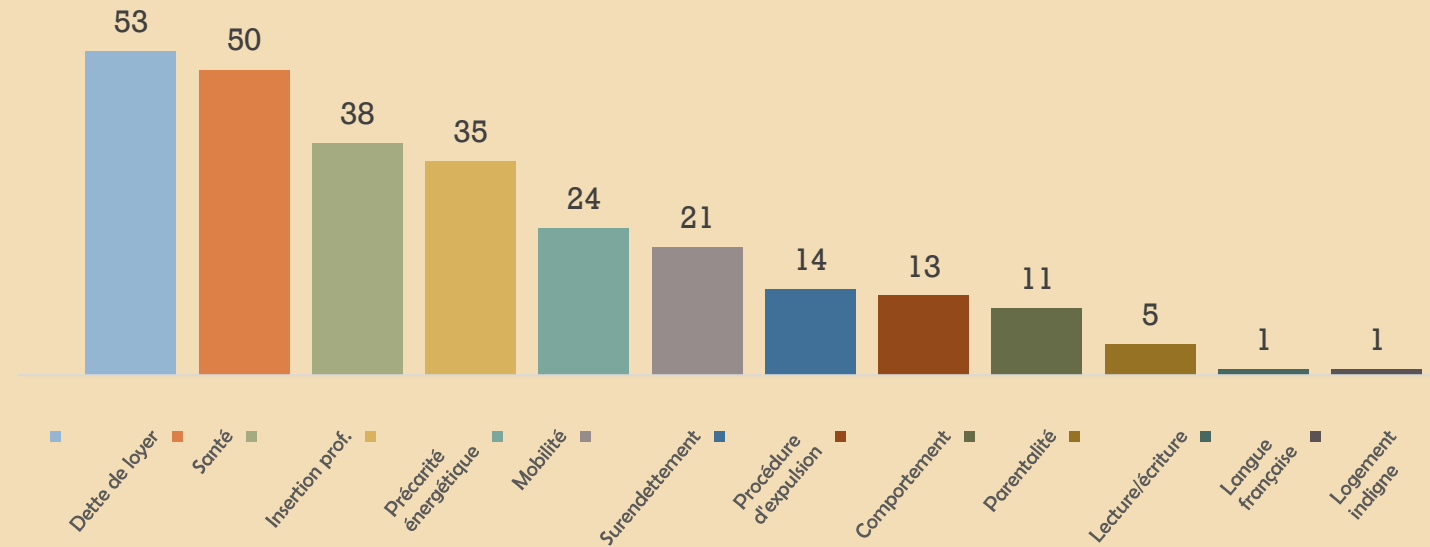


• Sur le territoire de la CALL

Motifs principaux de la demande



Difficultés annexes



Les constats sur la CALL sont les mêmes que sur la CAHC.



4- LES AXES DE TRAVAIL (SUITE)



Partenaires sollicités

• Sur les territoires de la CAHC et de la CALL

Les partenaires les plus courants sont les :

- MDS (SLISL, SLAI, SSDF...)
- Les services municipaux (CCAS, service logement...)
- CLLAJ
- Bailleurs sociaux et privés
- C.A.F.
- CPAM
- Fournisseurs d'énergie
- SIAO

Mais aussi les :

- Structures liées à la santé/médecins traitants
- Associations caritatives
- Ressourceries
- Pôle emploi
- Missions locales
- Organismes d'insertion professionnelle
- Centre d'impôts
- Banque de France
- Établissements bancaires
- Caisses de retraite
- Action Logement, FASTT

Des dossiers Banque de France et FPEL sont régulièrement constitués afin de permettre aux situations de se maintenir dans le logement. Dans le cadre de l'accompagnement, tous dossiers pouvant permettre une évolution positive du ménage et la résolution de ses difficultés sont susceptibles d'être montés : Dossier retraite, CSS, Impôts, Mesure de tutelle, MASP, NUD, Contingent, Demande d'aide financière...



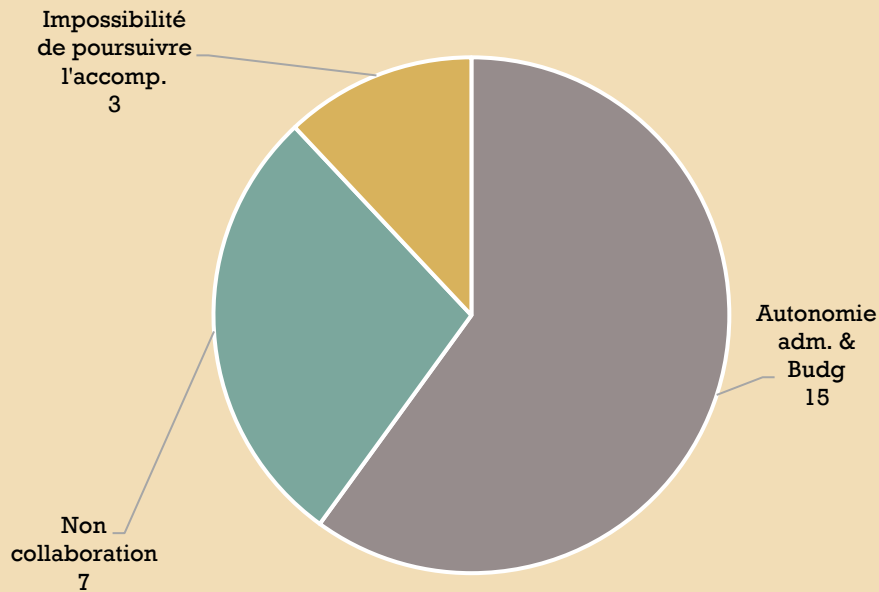
5- PUBLIC SORTI DU DISPOSITIF EN 2025



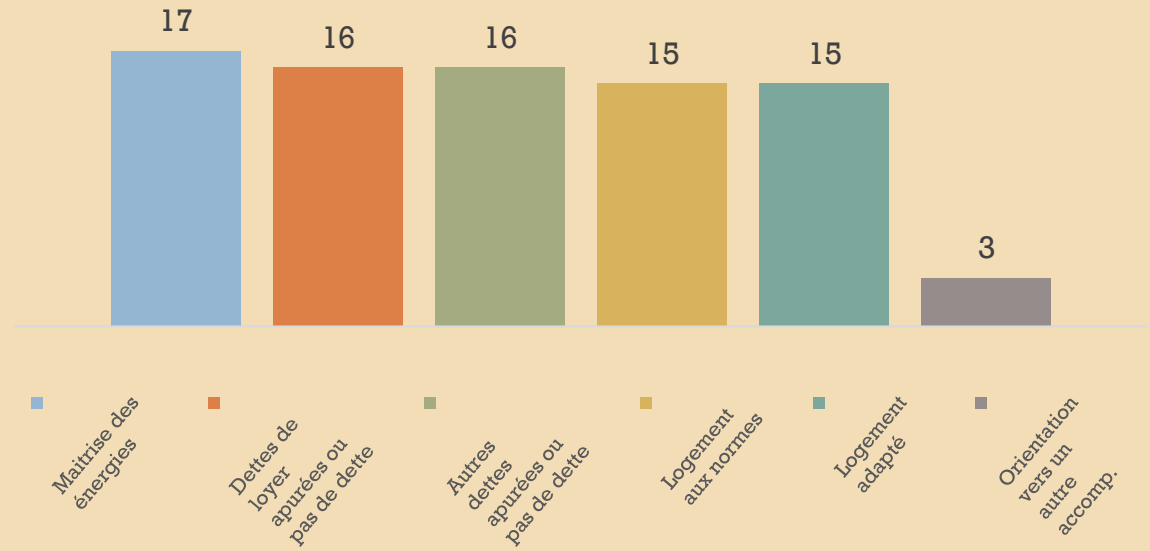
- **Sur le territoire de la CAHC**

25 arrêts d'accompagnement dont :

Motifs principaux de l'arrêt



Situation du ménage



La durée moyenne de suivi est de 16,3 mois

Les arrêts d'accompagnement pour non collaboration sont repartis à la hausse : 28% (12,90% en 2024 contre 48% en 2023).

La durée moyenne d'accompagnement reste identique aux années précédentes.

Face à l'ampleur des difficultés et des contraintes, les ménages préfèrent ne pas s'impliquer dans l'accompagnement.

Certaines situations apparaissent trop complexes pour un accompagnement FSL : une réorientation est préconisée.



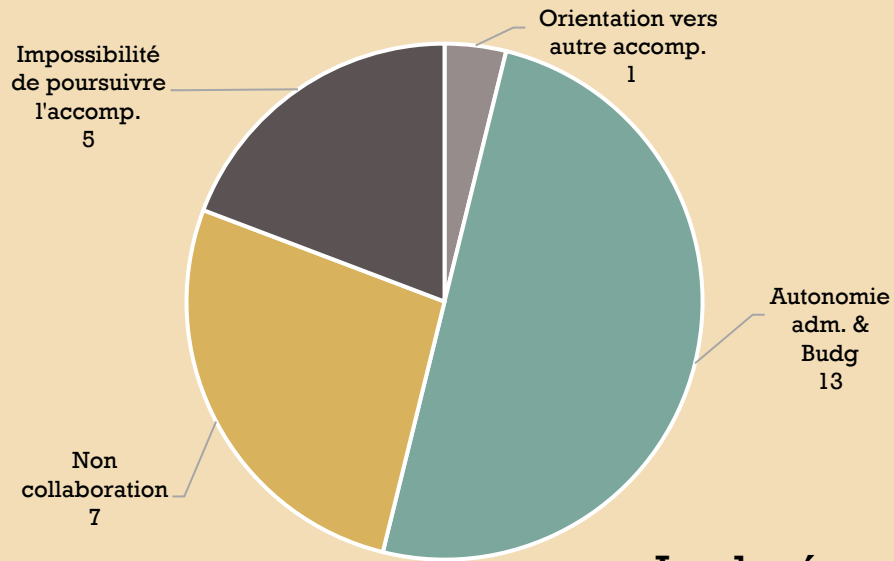
5- PUBLIC SORTI DU DISPOSITIF EN 2025



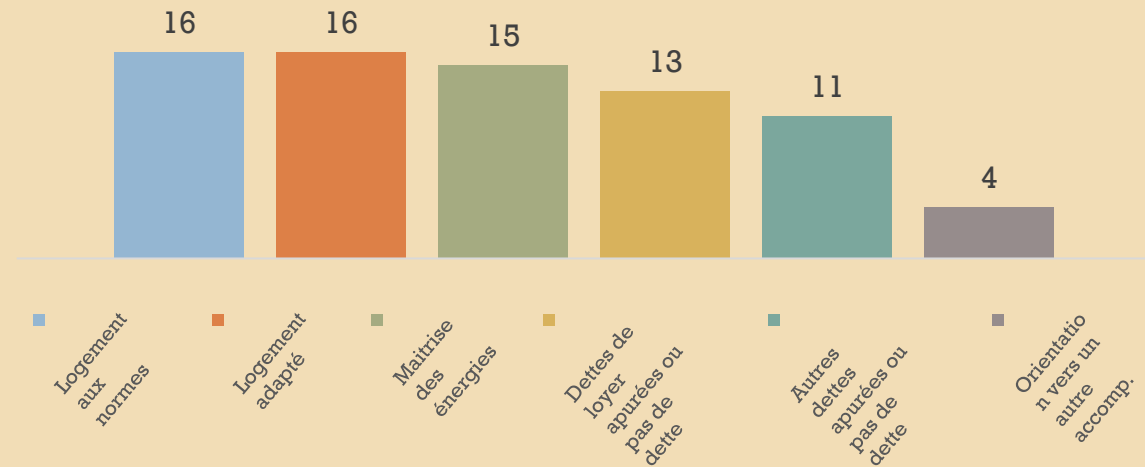
• Sur le territoire de la CALL

26 arrêts d'accompagnement dont :

Motifs principaux de l'arrêt



Situation du ménage



La durée moyenne de suivi est de 11,4 mois.

Les constats sont les mêmes sur la CALL.

Les arrêts d'accompagnement pour non collaboration sont repartis à la hausse : 27% (17,39% en 2024 contre 42% en 2023).

La durée moyenne d'accompagnement a encore baissé (14 mois en 2024, 20 mois en 2023).



6- CONCLUSION



- Une hausse d'activité de 75% suite à la réponse à l'Appel à Projet et la prise en charge de points supplémentaires (Arrêt de l'activité de SOLIHA) : Embauche de 1,5 ETP sur le dispositif
- La durée de temps de présence chez les publics est plus longue en raison de la dématérialisation des démarches qui prend du temps : cela amène de la complexité pour les publics en raison de tous les mots de passe et des codes de sécurité
- Un public précaire et fragilisé avec un cumul de problématiques, notamment Banque de France ou d'aides financières pour se maintenir dans le logement
- Une hausse des arrêts pour non collaboration. Des situations orientées trop complexes pour un accompagnement FSL
- Nécessité d'orienter les situations complexes et nécessitant un accompagnement sur une plus longue durée vers d'autres solutions alternatives. Malgré la mobilisation des dispositifs existants, les situations sont parfois si problématiques qu'il n'y a pas de solution
- Un travail multi-partenarial nécessaire pour accompagner les ménages
- Formation de l'équipe au surendettement



7- PERSPECTIVES 2026



- Consolider le fonctionnement interne suite à la hausse d'activité
- Continuer la collaboration avec les SLISL et le CD62 avec la même souplesse permettant d'assurer un accompagnement auprès des publics les plus fragilisés et un suivi des mesures efficient
- Sollicitation du Département par le biais des différents réseaux afin de réévaluer le financement
- Poursuivre le travail de mise en place d'outil pour le suivi de la convention et des accompagnements (notamment avec SIHA)
- Poursuivre la réflexion sur la dématérialisation
- Envisager la possibilité d'obtenir une prolongation de l'accompagnement pour les publics les plus fragilisés

